

Dispositions et conditions d'octroi

Le/la soussigné(e) a pris connaissance du présent document dans son intégralité.

Le/la demandeur/-euse de la subvention régionale prend acte que la subvention régionale n'est disponible que jusqu'au 15 décembre 2024, et jusqu'à épuisement des fonds disponibles. Pour toucher la subvention régionale, les travaux doivent donc être réalisés avant cette date.

Le/la demandeur/-euse s'engage à replanter des essences indigènes et des plants forestiers et suivre les recommandations de la fiche C5 « Haies vives et cordons boisés indigènes », éditée par le Canton de Vaud.

Le/la demandeur/-euse s'engage à conserver la haie sur le long terme.

Une fois les travaux exécutés, le/la demandeur/-euse s'engage à envoyer la preuve sous forme de photos de la mise en place de la haie.

La Région de Nyon se tient à disposition pour toute demande ou conseil.

Lieu et date :

Signature :



L'avantage des idées communes

Région de Nyon
Grand-Rue 24
CH-1260 Nyon

+41 22 361 23 24
regiondenyon.ch

La Région de Nyon est l'association de communes du district de Nyon. Elle conduit la réalisation de projets pour la population et l'économie, en matérialisant des synergies entre villes et villages.



Région
de Nyon

Remplacement de laurelles par des arbustes indigènes

Demande de subvention régionale

Remplacez vos laurèles par des arbustes indigènes

Subvention à obtenir cet automne

La laurèle, ou laurier cerise (*Prunus laurocerasus*), est une espèce envahissante interdite à l'achat et à la plantation depuis 2022 dans le Canton de Vaud, et dans toute la Suisse à partir du 1er septembre 2024. Cependant, les haies de laurèles sont encore nombreuses et leur remplacement par des haies indigènes favorables à la biodiversité n'est pas toujours facile à réaliser.

C'est pourquoi la Région de Nyon suit l'exemple du Canton de Vaud, de certaines communes pionnières et du Parc naturel régional Jura vaudois en proposant à son tour une subvention extraordinaire pour 2024.



Cette subvention, de CHF 45 TTC par mètre linéaire remplacé, a pour but de motiver les communes et les particuliers propriétaires de haies de laurèles à les remplacer d'ici au 15 décembre 2024.

Les haies faisant d'ores et déjà l'objet d'un subventionnement (cantonal, communal ou du Parc Jura vaudois) ne sont pas éligibles à la subvention régionale.

Plus d'information sur :

→ regiondenyon.ch/environnement/biodiversite/actions-terrain



Déposez un dossier de demande de subvention

Comment déposer un dossier ?

La demande complète incluant les éléments ci-contre est à envoyer à la Région de Nyon pour évaluation par courrier postal ou par e-mail avant le 15 décembre 2024.

La décision d'octroi vous parviendra à l'adresse e-mail indiquée après un délai d'une à deux semaines.

Une fois les travaux exécutés de votre côté, une photo devra être envoyée pour preuve afin de recevoir la subvention selon les informations bancaires transmises.

Boîte à outils

- + Le Canton de Vaud a édité une boîte à outils dont la Fiche C5 sur les haies contient des conseils et une liste d'essences recommandées.
- vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes#c2053090

Le dossier complet doit contenir :

- + La présente fiche de la Région de Nyon signée qui comprend :
- ✓ Les informations du/de la demandeur/-euse
- ✓ Un plan ou schéma du lieu de remplacement avec le numéro de la parcelle (numéro au cadastre et non pas ECA) et l'emplacement exact de la haie
- ✓ La liste des essences choisies pour le remplacement de la haie de laurèles
- + Facultatif : le ou les éventuels devis de professionnels (paysagiste, etc.)

Envoyer ma demande

→ Par courrier à :
Région de Nyon
Grand-Rue 24
CH-1260 Nyon

→ Par e-mail à :
environnement@regiondenyon.ch

Formulaire de demande de subvention

Données du/de la demandeur/-euse

Nom et prénom :

E-mail :

Tél. :

Adresse complète :

Commune :

Numéro de parcelle au cadastre :

Nombre de mètres linéaires :

Liste des essences prévues pour le remplacement :

Schéma de la haie :

Versement de la subvention

Titulaire du compte :

Banque :

IBAN :

Envoyer votre formulaire :

→ Par courrier à : Région de Nyon, Grand-Rue 24, CH-1260 Nyon
ou par e-mail à : environnement@regiondenyon.ch